

**DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER
COMMUNE DE MOELAN SUR MER**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2005

Le vingt trois février deux mille cinq, à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René HAIDON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs René HAIDON, Maire ; Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Joseph SANCEO, Joseph CAPITAINE, Alain JOLIFF, Nicole THALABARD, Adjoint ; Eliane TREGUIER, Nathalie ANGLADE, Nelly AUDREN, Jean-Luc LE GARREC, Daniel PICOL, Jack VALLEYE, Pierre KERHERVE, Soizic CORNE, Gilbert DUSLISCOUET, Anne-Marie LE PENNEC, Alain BROCHARD, Simone PENSEC, Joseph LHYVER, Isabelle GUYVARC'H, Jacques LE DOZE, Renée SEGALOU.

ABSENTS REPRESENTES : Mesdames et Messieurs Marc LE DOZE (par Jacques LE DOZE), Pierrick LE SCOAZEC (par Isabelle GUYVARC'H), Bruno HAIDON (par Maryvonne BELLIGOUX), Patricia KERMAGORET (par Joseph MAHE), Annick ETIENNE (par Joseph CAPITAINE).

ABSENTE EXCUSEE : Madame Odile LE PIT

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jacques LE DOZE

Le procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2004 est adopté. Daniel PICOL précise que, dans le cadre de la modification du P.O.S., il avait mentionné le changement de propriétaires de certains terrains concernés, par rapport au dossier d'origine.

- Jack VALLEYE réclame la transcription intégrale du texte qu'il avait fait remettre au secrétaire de séance, par Daniel PICOL, au sujet du contrat d'affermage d'assainissement.

N° 485-05 : COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2004

A la demande du Maire, Joseph CAPITAINE, Adjoint Délégué aux Finances et à l'Economie, présente en détail les comptes administratifs de l'Exercice 2004 (commune, assainissement et pompes funèbres) ; Joseph MAHE, Premier Adjoint Délégué aux Affaires Maritimes, présente et commente les comptes administratifs des Port de Brigneau et de Merrien, dont les résultats sont arrêtés comme suit :

Budget Principal

Dépenses de fonctionnement	3 892 479,68
Recettes de fonctionnement	5 444 685,82
Dépenses d'investissement	2 441 321,50
Recettes d'Investissement	2 110 799,57

Recettes de fonctionnement - Dépenses fonctionnement =	5 444 685,82 - 3 892 479,68	1 552 206,14
recettes d'investissement - dépenses d'investissement =	2 110 799,57 - 2 441 321,50	- 330 521,93
recettes de fonctionnement + recettes d'investissement =	5 444 685,82 + 2 110 799,57	7 555 485,39
dépenses de fonctionnement + dépenses d'investissement =	3 892 479,68 + 2 441 321,50	6 333 801,18
Fonds de roulement		1 221 684,21

Assainissement

Dépenses d'Exploitation	176 451,66
Recettes d'Exploitation	499 899,92
Dépenses d'Investissement	2 217 314,41
Recettes d'Investissement	1 222 246,73

Recettes d'exploitation - dépenses d'exploitation =	499 899,92 - 176 451,66	323 448,26
recettes d'investissement - dépenses investissement =	1 222 246,73 - 2 217 314,41	- 995 067,68
recettes d'exploitation + recettes investissement =	499 899,92 + 1 222 246,73	1 722 146,65
dépenses d'exploitation + dépenses investissement =	176 451,66 + 2 217 314,41	2 393 766,07
Fonds de roulement		- 671 619,42

Port de Brigneau

Dépenses de fonctionnement	30 032,71
Recettes de fonctionnement	31 320,41
Dépenses d'Investissement	9 685,29
Recettes d'Investissement	60 873,12

recettes de fonctionnement - dépenses fonctionnement =	31 320,41 - 30 032,71	1 287,70
recettes d'investissement - dépenses investissement =	60 873,12 - 9 685,29	51 187,83
recettes de fonctionnement + recettes d'investissement =	31 320,41 + 60 873,12	92 193,53
dépenses de fonctionnement + dépenses d'investissement =	30 032,71 + 9 685,29	39 718,00
Fonds de roulement		52 475,53

Port de Merrien

Dépenses de fonctionnement	36 238,75
Recettes de fonctionnement	39 669,28
Dépenses d'Investissement	19 245,49
Recettes d'Investissement	17 273,00

recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement =	39 669,28 - 36 238,75	3 430,53
recettes investissement - dépenses investissement =	17 273,00 - 19 245,49	1 972,49
recettes de fonctionnement + recettes investissement =	39 669,28 + 17 273,00	56 942,28
dépenses de fonctionnement + dépenses investissement =	36 238,75 + 19 245,49	55 484,24
Fonds de roulement		1 458,04

Pompes Funèbres

Dépenses d'exploitation	3 750,83
Recettes d'exploitation	7 148,63

recettes d'exploitation - dépenses d'exploitation =	7 148,63 - 3 750,83	3 397,80
Recettes d'investissement - dépenses investissement	-----	Ø
Fonds de roulement		3 397,80

- Alain BROCHARD observe une augmentation des charges financières, par rapport à 2003.
- Joseph CAPITAINE répond qu'elle résulte des intérêts courus non échus, dont le montant se retrouve au chapitre 16 des recettes d'investissement.
- Jack VALLEYE relève une augmentation de 10 % des charges à caractère général, notamment des carburants et des combustibles, des dépenses de personnel, en particulier des primes et dénonce une gestion nébuleuse des spectacles organisés au Centre Socio Culturel où les recettes sont loin d'équilibrer les dépenses.

Il fait remarquer, par ailleurs, la diminution de certaines recettes de fonctionnement (Dotation Nationale de Péréquation, subventions de la Caisse d'Allocations Familiales).

- Le Maire explique que les frais de combustibles concernent le chauffage du Centre l'Ellipse ; l'augmentation des carburants revient, en partie, au séjour des jeunes au Portugal.

L'augmentation des frais de personnel est due au recrutement du personnel du Centre Socio Culturel d'une part et à la mise en place du régime indemnitaire, votée à l'unanimité, d'autre part.

Les subventions de la C.A.F. sont calculées en fonction des investissements supplémentaires fournis chaque année dans le cadre des contrats « Enfance et Temps Libre ». En outre, la Commune doit percevoir de la COCOPAQ, la quote-part de subvention correspondant aux activités du C.L.S.H. du mercredi.

- Alain BROCHARD annonce qu'il n'est pas certain que la dotation nationale de péréquation soit reconduite en 2005.

Il constate que le fonds de roulement a subi un recul important et que la capacité d'autofinancement s'est dégradée par l'accroissement de la masse salariale.

Il souligne d'autres éléments inquiétants avec l'aménagement du Centre bourg et le dérapage de certains spectacles du Centre Socio Culturel, tout en reconnaissant qu'il n'existe pas de politique

culturelle sans déficit. Mais, l'ampleur de ce déficit (125.000 €) aurait placé une association en faillite. Il estime qu'il convient de changer le mode de gestion du Centre en le confiant au milieu associatif.

- Joseph CAPITAIN signale que le fonds de roulement reste nettement supérieur à la moyenne départementale, d'autant plus qu'aucun emprunt n'a été contracté en 2004.

Il importe, selon lui, de dissocier, dans le bilan du Centre l'Ellipse, la part des spectacles, parfaitement contenue dans les crédits prévus à ce titre au budget, et la part du fonctionnement des équipements, comprenant les salaires et les frais d'exploitation.

- Le Maire ajoute qu'il ne faut pas se focaliser sur l'équilibre financier de tel ou tel spectacle, mais considérer l'action culturelle dans son ensemble. Il rappelle, à cet égard, la qualité du travail effectué par le Directeur du Centre et surtout des actions menées en direction des scolaires.

Il ne partage pas les inquiétudes d'Alain BROCHARD sur la situation financière de la Commune et mentionne que les charges salariales vont s'accroître en 2005, avec l'ouverture prochaine de la Maison de l'Enfance.

- Sur le plan de l'Assainissement, Jack VALLEYE s'interroge sur l'augmentation du produit des participations.
- Le Maire précise que cette forte augmentation provient des taxes de raccordement versées par l'O.P.A.C. et le Logis Breton pour les logements construits dans la ZAC de Kerguévellic, ainsi que des participations exceptionnelles des propriétaires du lotissement de Keribin.
- Alain BROCHARD doute que les objectifs environnementaux soient atteints avec un tel déficit du budget d'assainissement et le maintien indispensable de la subvention d'équilibre du budget général : aucun investissement n'est possible sans emprunt. Il reproche de n'avoir pas sollicité la D.G.E. « C'est un cercle vicieux ; si la situation de la commune est fragile, celle de l'assainissement est mauvaise », conclut-il.
- Le Maire répond que la Dotation Globale d'Équipement a déjà été obtenue pour le dossier du transfert des stations d'épuration, dont la réalisation avant le 31 décembre 2004, était imposée par les services de l'Etat. La modification du tracé initial a, certes, coûté plus cher, mais elle a permis le raccordement de 110 abonnés supplémentaires. Le déficit du compte administratif est couvert par le reliquat de subventions à percevoir et par l'emprunt inscrit au budget.

Au moment du vote, le Maire se retire après avoir proposé la présidence de l'assemblée à Joseph MAHE, Premier Adjoint.

Par vote à main levée ;

- Le Compte Administratif de la Commune est approuvé à l'unanimité
- Le Compte Administratif du service d'Assainissement est approuvé à l'unanimité,
- Le Compte Administratif du Port de Brigneau est approuvé à l'unanimité,
- Le Compte Administratif du Port de Merrien est approuvé à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Service des Pompes Funèbres est approuvé à l'unanimité.

N° 486-05 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2004

Au regard de la balance de fonctionnement ou d'exploitation des comptes administratifs de l'Exercice 2004 adoptés par Délibération n° 485-05 en date de ce jour,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VU les règles de comptabilité « M 14 », « M 49 et M 4 » ;

SUR la proposition de la Commission des Finances,

A l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'affectation des résultats, dans les conditions ci-après :

I - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

- Excédent de fonctionnement constaté	1 552 206,14
- Réserves affectées à l'investissement (compte 1068) - Recettes	1 180 000,00
- Excédent Report à nouveau (compte 002) - Fonctionnement	372 206,14

II - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

- Excédent d'exploitation constaté	323 448,26
- Réserves affectées à l'investissement (compte 1068)	240 000,00
- Report à nouveau (compte 002)	83 448,26

III - BUDGET ANNEXE DU PORT DE BRIGNEAU

- Excédent de fonctionnement constaté	1 287,70
- Réserves affectées à l'investissement (compte 1068)	
- Report à nouveau (compte 002)	1 287,70

IV - BUDGET ANNEXE DU PORT DE MERRIEN

- Excédent de fonctionnement constaté	3 430,53
- Réserves affectées à l'investissement (compte 1068)	2 000,00
- Report à nouveau (compte 002)	1 430,53

V - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

- Excédent de fonctionnement constaté	3 397,80
- Réserves affectées à l'investissement (compte 1068)	
- Report à nouveau (compte 002)	3 397,80

N° 487-05 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Joseph CAPITAINE donne lecture de la Lettre de Cadrage adressée à chaque conseiller municipal :

Dans les Communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Même s'il ne comporte aucune décision, ce débat constitue une formalité substantielle destinée à éclairer le vote des élus.

Le budget est un acte politique de prévision et un acte juridique d'autorisation

A – L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DU BUDGET

Le budget est proposé par l'exécutif et voté par l'assemblée délibérante, il doit refléter les objectifs donnés. La préparation du budget doit conduire à évaluer de façon précise les dépenses et les recettes de l'année.

Ce budget obéit à un certain formalisme pour ce qui concerne sa structure, l'instruction budgétaire et comptable M 14 définit un mode de présentation normalisée ; elle est composée de quatre parties :

- 1^{ère} partie : information générale, données de nature statistique, fiscale, financière
- 2^{ème} partie : tableau relatif à l'équilibre financier de la balance générale
- 3^{ème} partie : subdivisée en deux sections :
 - La section de fonctionnement avec ses recettes et ses dépenses
 - La section d'investissement avec ses recettes et ses dépenses
- 4^{ème} partie – les annexes : les fonctions, la dette, les immobilisations, le tableau des effectifs

B – LES GRANDS PRINCIPES A RESPECTER

- **Le principe d'unité budgétaire**, qui oblige à faire paraître l'ensemble des recettes et des dépenses dans un document unique.
- **Le principe d'universalité budgétaire**, l'ensemble des recettes doit couvrir l'ensemble des dépenses.
- **Le principe de spécificité budgétaire**, les dépenses et les recettes sont autorisées que pour un objet particulier.
- **Le principe de l'équilibre budgétaire** qui oblige à voter l'équilibre des deux sections du budget.
- **Le principe de sincérité** qui suppose que l'ensemble des produits et des charges soit évalué sincèrement.

Sans fixer les priorités, ci-joint les divers projets et études proposés au débat d'orientation budgétaire.

Ces éléments soumis à votre réflexion, vous permettront, dès à présent, d'élaborer dans de sereines conditions le budget primitif de l'année 2005.

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2005

I – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Art 202 : Modification – Révision P.L.U.

Art 208 : Concessions et droits (Logiciels)

Art. 2118

II- TERRAINS

- Pour Aire de jeu stabilisée

Art. 21571

II - MATERIELS

• **Matériels roulants**

- Tracto pelle
- Aspirateur
- Tondeuse

Art. 21578

- Panneaux d'information

Art. 2158

• **Matériels sportifs**

- Matériel « profs des sports »
- Tapis d'Accès handicapés Plage Kerfany

• **Fêtes Animations - Loisirs**

- Bache podium mobile (option mi-scène)
- Stands (3)
- Décorations de Noël
- jeux jardin public + Kerfany
- Table pique-nique (3)
- Praticables CSC
- Grilles d'expositions

Art. 2183

- Matériel de bureau – informatique Mairie
(Services Techniques et Maison de l'Enfance)

Art. 21833

- Matériel de bureau informatique Bibliothèque (2^{ème} phase)

Art. 2184

- Mobilier Mairie et Annexe

Art. 21841

- Mobilier Ecoles (Maternelle Bourg)

Art. 2188

• Matériels Services Techniques

- Perceuse à colonne sensitive
- Perforateur
- Tronçonneuse
- Taille haie

Art. 21881

- Matériel Cuisine Centrale

Art. 21882

- Complément matériel Office C.S.C.

Art. 2313

IV - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

- Diagnostic amiante des bâtiments (suite)
- Aménagement bureaux Mairie
- Ravalement peinture Mairie Annexe – OTSI
- Construction toilettes publiques Place Lindenfels
- Travaux Economie Eau sur bâtiments
- Remplacement vitraux Eglise (suite)
- Mise aux normes Electricité cuisine centrale
- Création vestiaires Hommes cuisine centrale
- Caserne des sapeurs pompiers
- Clôture Services Techniques Mentoul

Art. 23151

V - BATIMENT SCOLAIRES

A - Ecole Maternelle Bourg

- Réfection classe

B - Ecole Primaire Bourg

- Ravalement – peinture extérieure côté cour (suite et fin)
- Abri à vélos

Art. 23132

C - Ecole Maternelle Kergroës

- Fenêtres coulissantes
- Ravalement peinture extérieure

D - Ecole Primaire Kergroës

- Remaniage toiture du préau
- Ravalement peinture bâtiment central
- Remplacement ouvertures côté Ouest

Art. 23133

E - Ecole de Kermoulin

- Réfection sol classe (CRAS)
- Remplacement porte réfectoire

VI - INSTALLATIONS SPORTIVES

Art. 23121

(1) Equipements sportifs

- Réfection éclairage salle d'arts martiaux
- Vertidrain terrains sports
- Construction aire stabilisée
- Aire de jeu multisports

Art. 23138

(2) Bâtiments sportifs

- Réfection vestiaires-douches bâtiment sportif de Kergroës

VII- GROS TRAVAUX

- Sentier Beg Porz
- Aménagement du Centre Bourg
- Aménagement Aire d'accueil Gens du Voyage (en cours)
- Grosses réparations de voirie (détail joint)
- Extension de la Bibliothèque
- Contournement du bourg (poursuite des études)
- Extension de la M.L.C.
- Extension Local Jeunes

Report travaux 2004

Parking cinéma le Kerfany	80 000,00 €
Rue Saint Melaine	62 000,00 €
Eaux pluviales - cinéma - rue Saint Melaine - Maison de Retraite - jardin public	19 000,00 €
Voirie Aire d'accueil gens du voyage	96 000,00 €

Programme 2005

Extension réseau éclairage public	3 080,00 €
mise en souterrain réseau téléphonique rue Saint Melaine (2004) et lesPetites Salles	15 000,00 €
mise à niveau tampon assainissement	34 000,00 €
Revêtement cour Ecole Maternelle du Bourg	7 500,00 €
Création parkings place de la Gare	13 200,00 €

	proposition travaux reprise voirie programme 2005	surface m2	montant opérations
A	Tourne à gauche rue des Plages (2 u)		65 000,00 €
B	Trottoir rue de Pont ar Laër - carrefour central		30 000,00 €
C	Rue du Guilly		33 000,00 €
	Rue de Braspart		27 000,00 €
	Place de Braspart		82 000,00 €
D	Jonction rue Saint Melaine - cinéma (parking)		27 500,00 €
1	Pen Douar Marc'heg	920 m2	8 200,00 €
2	Rue du Belon	600 m2	5 340,00 €
3	Rue de la Vallée	650 m2	5 785,00 €
5	Kercaradec	800 m2	5 600,00 €
6	Kermeurzach chemin sauf riverains	420 m2	2 550,00 €
7	Chemin accès maison LE TOUZE	100 m2	1 130,00 €
8	Voie principale - centre village Kermeurzach	150 m2	4 600,00 €
9	chemin GOUYEC	180 m2	900,00 €
10	Kercanet	520 m2	4 650,00 €
11	Chemin Trénogoat	1760 m2	10 500,00 €
12	Rue des Eglantiers	1500 m2	9 300,00 €
13	Rue des Azalées	1200 m2	8 300,00 €
14	Kernon ar Goat	1820 m2	11 000,00 €
15	Kersolf	750 m2	5 700,00 €
16	Petites Salles 1	600 m2	4 600,00 €
17	Petites Salles 2	550 m2	5 000,00 €
18	Village du Pariou	630 m2	3 110,00 €
19	Kerjégou	80 m2	930,00 €
20	Route de Kerdoret	1250 m2	12 000,00 €
21	Parking cars derrière école primaire bourg	1000 m2	37 000,00 €
22	Kervégant	400 m2	3 560,00 €

- Syndicat voirie Epandeuse émulsion 6 440,00 €

PROGRAMMES D'ASSAINISSEMENT

(PREVISIONS SELON POSSIBILITES BUDGETAIRES)

ANNEE	SECTEURS
2005	Ménémarzin
2006	Beg Porz ; Kerduel
2007	Kergroës – Kervigodès
2008	Kersolf – Trénez
2009	Kergoulouet – Kéranalvez
2010	Kersaux – Kérambellec

- Soizic CORNE demande s'il ne serait pas possible d'organiser une réunion exclusive sur le débat d'orientation budgétaire, compte tenu de l'ampleur du sujet.
- Le Maire indique que c'est précisément l'objet de la présente séance, dans le prolongement des bilans de l'année précédente.
- Anne-Marie LE PENNEC regrette le peu de temps consacré à ce débat, en commission des Finances.
- Jack VALLEYE fait la déclaration suivante :

« Nous regrettons que dans votre projet de budget 2005, vous ne repreniez le « contournement du bourg » que dans sa partie études, alors que vous êtes au pouvoir depuis bientôt quatre ans. Ce sujet nous paraît prioritaire, ne serait ce que pour permettre le réaménagement du bourg et la mise en sécurité des voies d'accès. La mise en place d'une commission municipale spécifique serait souhaitable.

A la place, vous nous avez présenté comme solution le seul réaménagement du bourg, ce que nous ne contestons pas, mais qui à nos yeux devrait être plus global et intégrer le CD 116, les rues Pont ar Laër, des Ecoles, des Plages, du Guily, Cécile Ravallec etc ... Pour cela, vous n'en êtes qu'au règlement des factures des architectes et géomètres pour 34,425 €.

Nous vous avons d'autre part sollicités pour étudier la création d'une maison pour personnes âgées par utilisation de terrains disponibles dans la ZAC de Kerguevellic voire tout autre emplacement (ex. Kergroës), là encore, aucune étude ne semble être lancée.

Ne serait-il pas temps de prévoir la construction d'une nouvelle salle de sport en concertation avec une commune voisine (CLOHARS CARNOET, RIEC sur BELON).

Nous retrouvons par ailleurs la réfection du sentier de Beg Porz, l'aire d'accueil des gens du voyage alors que ces dossiers datent de plusieurs années.

Nous constatons que la rue Sainte Melaine où vous résidez devrait bénéficier de travaux conséquents pour un global de 115.000 € (mise en souterrain réseau téléphonique, extension réseau éclairage ?, eaux pluviales, réfection trottoirs et revêtements) et que le nouveau cinéma va générer quelques dépenses complémentaires non prévues à l'origine pour environ 107.500 € (parking, jonction rue Sainte Melaine).

Quant aux travaux de voirie, assainissement, adduction d'eau (syndicat des eaux), nous avons le sentiment qu'aucune politique globale n'est menée et que toutes les réalisations ne sont que parcellaires provoquant en de nombreux points de notre commune, des désagréments.

Vous autorisez, par ailleurs, un lotissement de 7 maisons qui nécessiteront, faute de réseau, de système d'assainissement de type « autonome ».

Nous ne voyons pas aboutir le projet de C.L.S.H. que vous deviez mener en lien avec la COCOPAQ, serait-il mort né ? ».

- Le Maire réplique en ces termes :

« Le contournement du bourg par les poids-lourds a reçu un commencement d'étude sur le plan interne. Il convient de la finaliser par un bureau d'études susceptible d'assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération. Les aménagements de sécurité sur les voies d'accès au centre bourg (rue de Pont Ar Laër, rue des Plages, rue du Guilly, rue et place de Brasparts) figurent au programme de voirie détaillé en débat d'orientation budgétaire. Il ne faut pas perdre de vue que ces travaux touchent aux routes départementales et sont soumis à l'accord préalable du Conseil Général.

La réfection de la rue Saint Melaine s'est avérée indispensable, suite à la construction de la Maison de Retraite.

Pour ce qui concerne les travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable, un courrier explicite vous a été adressé récemment.

Quant à l'implantation du CLSH, un terrain a été proposé à la COCOPAQ. Le projet est toujours d'actualité ! »

- Daniel PICOL demande l'inventaire des travaux effectués sur l'église paroissiale au cours des dernières années et suggère que le renouvellement du matériel informatique de l'O.T.S.I. soit négocié par la Mairie.
- Le Maire affirme que l'ensemble des matériels informatiques sera traité globalement, avec l'aide du responsable de la Cybercommune.
- Alain BROCHARD souscrit aux dépenses de gros entretien énumérées, tout en regrettant un manque de dialogue avec les responsables d'associations.

Il dénonce le coût d'aménagement du Centre-bourg, dont ne veut pas la population et relève de nombreux oublis, qu'il juge prioritaires, tels que le giratoire de Kerglien, la sécurité dans l'agglomération de Kergroës, les sentiers côtiers, l'accès à la cale de Kermeurbihan, ainsi que l'absence de politique en matière de réserves foncières et d'amélioration du logement.

- Le Maire déclare que le projet d'aménagement du Centre-Bourg vient d'être soumis à l'appréciation de l'Architecte des Bâtiments de France. Le giratoire de Kerglien est différé en raison du projet de contournement du bourg par les poids-lourds.

Un courrier a été transmis au Conseil Général pour la réfection du tapis d'enrobé, avec aménagements de sécurité sur la R.D. 116, dans l'agglomération de Kergroës.

L'accès à la cale de Kermeurbihan par une voie de déviation du village risque d'être conditionné par une révision du P.L.U.

Par ailleurs, la commune n'est pas dépourvue de réserves foncières (Pont Ar Laër, Kervaziou, Kerancalvez ...)

- Jack VALLEYE s'inquiète des nuisances d'un parking de cars derrière le groupe scolaire du bourg.
- Le Maire explique qu'il s'agit d'un problème de sécurité soulevé par les parents d'élèves sur la Place de Lindenfels avec la circulation des voitures particulières et des cars de transport collectif.

Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2005.

N° 488-05 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES SINISTRES D'ASIE DU SUD-EST

Joseph CAPITAIN expose que la Commission des Finances, en séance du 15 février, a proposé de verser une subvention de 1.500 € à l'Association du Père OLLIVIER pour les sinistrés du séisme d'Asie du Sud-Est.

- Daniel PICOL confie qu'il n'a rien contre l'association du Père OLLIVIER, mais estime que la somme de 1.500 € est plutôt pingre.
- Jack VALLEYE s'interroge sur la finalité des dons à cette association dont il ne connaît pas les actions.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1) A l'unanimité, de fixer à 1.500 € le montant de la subvention au profit des sinistrés du Sud Est Asiatique ;
- 2) Par 25 voix « pour », 2 voix « contre » (THALABARD, VALLEYE) et une abstention (KERHERVE), d'attribuer cette subvention à l'Association du Père OLLIVIER.

N° 489-05 : PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de modifier, comme ci-après, le tableau des Effectifs du Personnel Communal, à compter du 1^{er} mars 2005 :

GRADE OU EMPLOI	CREATION	SUPPRESSION
Rédacteur	1	-
Adjoint Administratif	-	1
Agent d'Entretien	1	-
Contrôleur de travaux	1	-
Contrôleur en Chef	-	1
		(à compter du 1 ^{er} mai 2005)

N° 490-05 : TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE POUR CERTAINES CATEGORIES D'HEBERGEMENT

Joseph CAPITAINE informe l'assemblée que la Commission des Finances propose d'adopter le principe de l'institution de la taxe de séjour forfaitaire à l'égard des structures d'hébergement collectif (hôtels, campings, parcs résidentiels et loisirs, résidences de tourisme).

En cas d'accord du Conseil, la Commission du Tourisme, Cultures et Relations Extérieures, étudiera les modalités de mise en œuvre de cette taxe, en concertation avec les établissements intéressés.

- Alain BROCHARD préconise d'attendre, car le Gouvernement prépare actuellement un texte modificatif de la taxe de séjour.
- Le Maire fait observer que le sujet vise uniquement l'adoption du principe.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, moins 3 abstentions (BROCHARD, KERHERVE, VALLEYE) ;

DECIDE d'adopter le principe d'une taxe de séjour forfaitaire pour certaines catégories d'hébergement et de confier à la commission du Tourisme l'étude des modalités d'application.

N° 491-05 : FIXATION D'UN VOLUME FORFAITAIRE D'ASSAINISSEMENT POUR LES ABONNES, UTILISANT UN PUIS OU UN FORAGE

Le Maire expose que, pour éviter le traitement gratuit des eaux usées déversées dans le réseau public d'assainissement collectif par les abonnés du service, propriétaires d'un puits ou d'un forage, il est proposé d'établir la facturation sur la base d'un volume forfaitaire de 25 m³ par personne des habitations concernées, plafonné à 50 m³, ou sur le volume réel d'eau potable relevé au compteur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'établir la facturation des eaux usées déversées dans le réseau public d'assainissement par les abonnés, propriétaires d'un puits ou d'un forage, sur la base d'un forfait de 25 m³ par personne des habitations concernées, plafonné à 50 m³ (2 personnes), ou sur le volume réel d'eau potable, relevé au compteur, si celui-ci est supérieur au forfait.

N° 492-05 : PORTS DE BRIGNEAU ET DE MERRIEN – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 233-01 RELATIVE A L'INDEXATION DES TARIFS SUR L'INDICE TP 02

Joseph MAHE, Premier Adjoint, délégué aux Affaires Maritimes, rappelle que, par délibération n° 233-01 du 23 octobre 2001 les tarifs portuaires ont été indexés sur la base du TP 02 (Travaux Publics Maritimes). L'application de cette indexation entraînerait une augmentation des tarifs de plus de 5 % en 2005.

- Alain BROCHARD dénote l'incohérence de la méthode : depuis la mise en place de la formule, en 2001, les tarifs ont été majorés de 15 % ; si d'autres services sont demandés par les usagers, dans l'avenir, il faudra recourir à de nouvelles augmentations.
- Joseph MAHE précise qu'il n'est pas question de supprimer l'indexation des tarifs, mais de la modérer.

Sur la proposition de la Commission des Ports et Affaires Maritimes,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, moins 3 abstentions (BROCHARD, LE PENNEC, DULISCOUET) ;

DECIDE de modifier la délibération n° 233-01 du 23 octobre 2001, relative à l'indexation des tarifs portuaires, par l'établissement d'un plafond de 3 % sur l'évolution de l'indice « TP 02 ».

N° 493-05 : ECHANGE DE TERRAINS A KERNON AR MOOR

En vue de régulariser l'assiette de la voie actuelle, Monsieur COHEN propose de céder gratuitement à la Commune, une portion de son terrain à Kernon Ar Moor en échange d'une portion de l'ancien chemin, abandonné.

Sur la proposition de la Commission de la Voirie et des Travaux ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTTE de céder à Monsieur COHEN une portion de 60 m2 de l'ancien chemin à Kernon Ar Moor, en échange d'une portion de terrain de 114 m2 sur la parcelle cadastrée section BX n° 86 ; étant précisé que les frais afférents seront à la charge du pétitionnaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Le Maire communique au Conseil le courrier de Gilbert DULISCOUET, en qualité de secrétaire de la section locale du Parti Socialiste, et la réponse qui lui a été adressée :
- Gilbert DULISCOUET estime qu'un dossier de cette importance aurait mérité un examen en Commission d'Urbanisme.
 - Le Maire souligne, une fois de plus, que l'instruction de ce dossier a été effectuée par les services préfectoraux et que l'autorisation d'accès sur le chemin départemental a été délivrée par l'Agence

Technique du Conseil Général. Et de s'interroger sur le bien-fondé du zonage de la parcelle, dans le cadre de la révision du P.O.S. menée par la précédente Municipalité !

- 2) Question écrite de Daniel PICOL, tendant à obtenir la dénomination d'une voie ou d'une place à la mémoire de Julien MAUDUIT, Résistant Moëlanais, mort en déportation, nommé au grade de Chevalier de La Légion d'Honneur, à titre posthume.

Le Maire prend acte de cette proposition.

- 3) Questions écrites d'Alain BROCHARD :

- a) Compétence en matière de sectorisation des établissements scolaires (vœu pour la création d'une 4^{ème} classe à l'école maternelle du bourg).
- b) Quelle est l'ampleur du déficit observé en 2004 et envisagé en 2005 au titre du fonctionnement du Centre Socio Culturel, en particulier le coût supporté par la commune pour le spectacle de la Grande Sophie ?

- Réponses du Maire :

- a) – Un courrier a été adressé à l'Inspection Académique pour confirmer que la Municipalité procéderait aux équipements nécessaires à l'ouverture d'une classe, en cas de création du poste.
- b) – Un bilan de détail des activités du Centre l'Ellipse, au cours de l'année 2004, est remis à chaque conseiller. Le Maire rappelle qu'il ne faut pas négliger les actions menées en direction des scolaires.

- 4) Questions écrites de Jack VALLEYE :

- a) Maison de l'Enfance : Point sur les travaux, coût définitif, date prévisible de son ouverture, embauche des personnels (critère d'âge ?), qui décidera des enfants à accueillir et sur quel critère ?
- b) Déchetterie : Que pensez-vous de la proposition de l'ancien Maire de CLOHARS CARNOET (par article de presse) de faire ouvrir une déchetterie dans le secteur de Kersalut afin de soulager Kervidanou ?

- Réponses du Maire :

- a) Les travaux sont en cours de finition ; la réception provisoire aura lieu le 1^{er} mars. La date d'ouverture est prévue début avril.

Le coût définitif de la construction s'élève à 603.280 € (conforme aux marchés de travaux approuvés par délibération du 26 novembre 2003).

Les critères de recrutement de la Directrice, de son adjointe et des autres personnels sont ceux imposés par la P.M.I. et les statuts du personnel territorial.

Les décisions d'accueil seront confiées à la Directrice, sous la responsabilité du Maire et de l'Adjointe aux Affaires Sociales .

- b) L'implantation d'une déchetterie supplémentaire relève de la compétence de la COCOPAQ.

- Daniel PICOL fait état d'une correspondance de « LE GOARNIG Kozh », relative au projet de composition monumentale pour les enfants LE GOARNIG.
- Le Maire indique que la proposition n'est pas rejetée, mais souhaite une rencontre avec l'intéressé.
- En réponse à Gilbert DULISCOUET, le Maire précise que le chantier en cours à Trénez concerne les travaux d'assainissement du camping, recommandés par la D.D.A.S.S.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
René HAIDON

Le Secrétaire de séance,
Jacques LE DOZE

Les Membres du Conseil Municipal